

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-231

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /**

45-2021-08-31-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle Paierie Centre-Val de Loire et du Loiret (1 page)	Page 3
45-2021-08-31-00003 - Arrêté de fermeture exceptionnelle SGC de Meung-sur-Loire (1 page)	Page 5
45-2021-08-31-00004 - Arrêté de fermeture exceptionnelle SGC de Montargis (1 page)	Page 7
45-2021-08-31-00005 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Beaune-la-Rolande (1 page)	Page 9
45-2021-08-31-00006 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire (1 page)	Page 11
45-2021-08-31-00007 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Châtillon-Coligny (1 page)	Page 13
45-2021-08-31-00008 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Gien (1 page)	Page 15
45-2021-08-31-00009 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Malesherbes (1 page)	Page 17
45-2021-08-31-00010 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Neuville-aux-Bois (1 page)	Page 19
45-2021-08-31-00011 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Pithiviers (1 page)	Page 21
45-2021-08-31-00012 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de Sully-sur-loire (1 page)	Page 23
45-2021-08-31-00013 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie hospitalière départementale (1 page)	Page 25
45-2021-08-31-00014 - Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie Orléans Municipale et Métropole (1 page)	Page 27
45-2021-08-28-00001 - Arrêté portant sur les horaires du SGC Meung-sur-Loire (1 page)	Page 29

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2021-08-30-00008 - Désignation de fonctionnaires dans les fonctions de commissaire du gouvernement devant la juridiction du Cher (1 page)	Page 31
45-2021-08-30-00009 - Désignation de fonctionnaires dans les fonctions de commissaire du gouvernement devant la juridiction du Loiret (1 page)	Page 33

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle Paierie  
Centre-Val de Loire et du Loiret

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÉS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La Paierie Centre-Val de Loire et du Loiret sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÉS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00003

Arrêté de fermeture exceptionnelle SGC de  
Meung-sur-Loire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÈS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Le service de gestion comptable de Meung-sur-Loire sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÈS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00004

Arrêté de fermeture exceptionnelle SGC de  
Montargis

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÉS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Le service de gestion comptable de Montargis sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÉS



DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00005

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Beaune-la-Rolande

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÈS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Beaune-la-Rolande sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÈS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00006

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Châteauneuf-sur-Loire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÉS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÉS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00007

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Châtillon-Coligny

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLEs, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Châtillon-Coligny sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00008

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Gien

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÈS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Gien sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÈS



DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00009

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Malesherbes

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLEs, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Malesherbes sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00010

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Neuville-aux-Bois

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÈS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Neuville-aux-Bois sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÈS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00011

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Pithiviers

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLEs, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Pithiviers sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00012

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie de  
Sully-sur-loire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLEs, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie de Sully-sur-Loire sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs



DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00013

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie  
hospitalière départementale

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÉS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie hospitalière départementale sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÉS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-31-00014

Arrêté de fermeture exceptionnelle trésorerie  
Orléans Municipale et Métropole

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLÈS, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La trésorerie Orléans municipale et métropole sera fermée au public, à titre exceptionnel, le 3 septembre 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 31 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur régional des finances publiques du  
Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Bruno DALLÈS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-28-00001

Arrêté portant sur les horaires du SGC  
Meung-sur-Loire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Bruno DALLES, Directeur régional des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Service de Gestion Comptable de Meung-sur-Loire sera ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

– les matins de 09 h 00 à 12 h 30 ;

– les après-midis uniquement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 00.

Le service est fermé le mercredi.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 28 août 2021

Par délégation de la Préfète,  
le Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du  
Loiret,  
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-30-00008

Désignation de fonctionnaires dans les fonctions  
de commissaire du gouvernement devant la  
juridiction du Cher

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE  
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU CHER**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

**DESIGNE**

– Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

– Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,

– Mme Martine FRISTCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

– Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

– M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,

– Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

– Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

pour le suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Cher et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel d'Orléans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Fait à Orléans, le 30 août 2021

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES



DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-30-00009

Désignation de fonctionnaires dans les fonctions  
de commissaire du gouvernement devant la  
juridiction du Loiret

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE  
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU LOIRET**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

**DESIGNE**

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre- Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

pour la suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Loiret et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel d'Orléans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Fait à Orléans, le 30 août 2021

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES